

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE/ Stéphanie LAURENT/ Christophe RINGARD / Delphine LUPART / Christophe SERGENT/ Gérard LEPERE / Philippe DELAPORTE / Michel SAROT/ Virginie VALLIENNE / Philippe POUPART

Etaient absents(es) : Romuald BOUTELEUX / Mickaël JACQUART / Alexandre DEMONCHY/

Pouvoirs : Mickaël JACQUART donne pouvoir à Christian PICARD

Romuald BOUTELEUX donne pouvoir à Philippe POUPART

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 9 janvier 2023
- Délibérations :
 - ✓ Concernant les travaux du réseau d'assainissement pluvial et la réfection des trottoirs sur la RD 1029 (pour adopter le projet et signer la convention afférente à ces travaux)
 - ✓ Pour approuver le plan de financement du projet « sécurisation des écoles » ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre du dispositif FIPD 2023 (Fonds interministériel de prévention de la délinquance)
 - ✓ Pour instaurer les heures complémentaires et supplémentaires rémunérées aux agents (après 2^{ème} avis du comité social territorial)
- Retour sur le mode de scrutin précédemment adopté : ordinaire, public ou secret ? (de façon à savoir si nous inscrivons le nom des conseillers qui s'abstiennent ou qui votent contre)
- Retour sur les différentes réunions dernièrement organisées : club de foot, commission salle polyvalente, commission travaux et organisation du repas de printemps.
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 9 janvier 2023

Monsieur Le Maire signale qu'aucune remarque n'a été remonté au secrétariat de mairie.

Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ?

Approbation à l'unanimité

Délibération 3-2023 Concernant les travaux du réseau d'assainissement pluvial et la réfection des trottoirs sur la RD 1029 (pour adopter le projet et signer la convention afférente à ces travaux)

Monsieur Le Maire introduit le sujet. A chaque phase de travaux qui touche la RD, une convention doit être signée et accompagnée d'une délibération.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux d'assainissement eaux pluviales et de réfection des trottoirs le long de la route départementale n°1029 et présente le dossier s'y référant (et déjà présenté en commission travaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention afférente avec le département de la Somme ainsi que toute pièce se rapportant au dossier.

Délibération 4-2023 Pour approuver le plan de financement du projet « sécurisation des écoles »
ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre du dispositif FIPD 2023 (Fonds interministériel de
prévention de la délinquance)

Monsieur Le Maire explique que cette décision avait été ajournée en raison de l'absence de certaines données chiffrées : en effet, nous attendions des devis que nous n'avions pas réceptionnés. Cependant, la demande de subvention au titre du dispositif FIPD avait été faite.

Monsieur Le Maire rappelle le projet en donnant le détail des postes et leurs montants HT ainsi que le taux de prise en charge possible, à savoir, 80%.

Le montant restant à charge serait de 2 308 € pour un montant total HT de 11 540 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement à l'unanimité.

Délibération 5-2023 Pour instaurer les heures complémentaires et supplémentaires rémunérées aux agents
(après 2ème avis du comité social territorial)

Monsieur Le maire passe la parole à la secrétaire de Mairie. Le contrôleur principal du SGC d'Albert nous a demandé de lui faire parvenir la délibération autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires rémunérées aux agents. Après recherches, une délibération avait été prise en 2014 concernant la rémunération des heures supplémentaires pour le personnel titulaire et non titulaire.

Il y avait donc nécessité de délibérer de nouveau afin d'y inclure la notion d'heures complémentaires. La procédure de saisine du comité technique (devenu le comité social territorial) a été suivie.

Vu l'avis du comité technique en date du 6 décembre 2022 et celui du comité social territorial en date du 7 février 2023, l'assemblée délibérante peut à présent se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer les heures complémentaires et supplémentaires rémunérées aux agents.

Retour sur le mode de scrutin précédemment adopté : à main levée, public ou secret ? (de façon à savoir si
nous inscrivons le nom des conseillers qui s'abstiennent ou qui votent contre)

Monsieur Le Maire ouvre la discussion afin que l'assemblée délibérante se prononce de nouveau sur le mode de scrutin concernant les délibérations : le vote à main levée, le vote au scrutin public ou le vote au scrutin secret

Par principe, les votes des délibérations du conseil municipal ne sont soumis à aucun formalisme particulier.

Le vote à main levée : en général, les conseils municipaux procèdent à un vote à main levée. Cela signifie que lèvent la main les seuls conseillers qui sont pour l'adoption du projet qui leur est soumis.

Lorsqu'il est procédé de la sorte, aucun texte n'exige qu'il soit fait mention au procès-verbal du nom des votants et de leur décision de vote.

Cependant, 12 conseillers souhaitent assumer leurs décisions et optent pour le fait que les délibérations et le procès-verbal comportent le nom des votants et l'indication du sens de leur vote (Un conseiller s'abstient).

Retour sur les différentes réunions dernièrement organisées : club de foot, commission salle polyvalente, commission travaux et organisation du repas de printemps.

Commission salle polyvalente : Madame LAURENT revient sur la réunion de la salle polyvalente. Elle explique les différents tarifs qui ont été proposés.

A présent, la location sera possible pour la petite salle seule ou bien pour les 2 salles (soit la totalité). La grande salle ne sera plus louée seule.

Prix de la petite salle : 125 € pour les habitants et 200 € pour les extérieurs

Prix de l'ensemble des 2 salles : 250 € pour les habitants et 400 € pour les extérieurs

Forfait ménage (lavage des sols à l'autolaveuse) : 30 € pour la petite salle et 50 € pour l'ensemble des 2 salles.

Le nombre de personnes est limité à 150 places assises pour les 2 salles et 50 personnes pour la petite salle

Désormais, la vaisselle n'est pas incluse dans le tarif de location : un prix par couvert est prévu par tranche de 25 personnes.

Une proposition de relecture va être transmise par mail pour ajout, modification ou autre ...

Réunion avec le club de foot :

Suite à la visite le 30 novembre 2022 d'un membre de La commission départementale des terrains et installations sportives (CDTIS), un problème de configuration de terrain avec les nouvelles normes a été relevé.

La distance entre le point de corner et la clôture des serres n'est plus conforme (il manque 1.5 mètres).

Les buts mobiles achetés dernièrement ne peuvent donc pas être posés pour le moment.

Une prochaine visite prévue le 1^{er} mars après-midi permettra de donner ses préconisations.

Organisation du repas de printemps : le thème du repas sera le cabaret avec une prestation de transformiste
2 devis ont été reçus pour la prestation repas. Une proposition de cadeau a été retenue ainsi qu'une pour les doyens, femme et homme.

Retour sur la commission travaux :

Plusieurs projets ont été retenus mais en attente de validation (préparation du budget en cours).

Parmi eux, il y a la fin de la réfection des trottoirs de la RD 1029 (côté gauche en se dirigeant vers Estrées), l'évacuation des eaux pluviales de la RD 1029, les trottoirs de la rue d'En Bas ainsi que le parking devant la marre, les emplacements des bacs à verre en macadam (devant terrain de football, rue du Brasseur et un à côté de la chapelle à Estrées), la réfection de la tribune du terrain du Jeu de Paume... et de nombreux travaux d'entretien sont prévus comme la réparation des marches de l'escalier qui va du rdc de la mairie aux salles de l'étage, lasure des poutres de la salle polyvalente etc.

A suivre dans les prochains PV de conseil municipal.

Informations diverses

Monsieur Le Maire fait un retour sur le feu ayant eu lieu ce week-end dans la commune. Monsieur PICARD a été appelé à la barre au tribunal judiciaire d'Amiens ce jour.

Les travaux des sanitaires de l'école avancent bien.

Les trous laissés suite à l'enlèvement des anciens poteaux électriques en béton sont toujours présents car pour le moment la centrale à macadam est fermée.

Les travaux de modernisation de l'éclairage public en leds devaient commencer semaine 8, nous sommes semaine 9.

Proposition de Monsieur le maire : installer un éclairage de 4 projecteurs leds sur le parvis de la mairie. Cela permettrait de contrôler si le visionnage des caméras est plus efficace.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 avril 2023.

Questions et informations diverses

S. LAURENT :

Apposition d'une affiche sur le pare-brise d'une voiture pour stationnement gênant.

Ph. DELAPORTE :

A été interpellé par des administrés de la Rue de la Balastière concernant l'état de leur chemin.

Un chemin communal qui était cultivé par un agriculteur ne l'a plus été suite à une décision du président de l'AFR car il s'agissait d'une demande de passage d'un autre agriculteur pour sortir des betteraves.

Mais depuis plusieurs années, ce chemin n'est plus utilisé donc plus entretenu.

L'agriculteur concerné demande une nouvelle autorisation pour entretenir ce terrain qui ne sert plus de chemin. Il s'agirait d'une occupation temporaire.

Servitude

Mise à disposition pour culture au titre d'une occupation temporaire. Mais attention, si besoin de passage, ce terrain sera accessible...

C. RINGARD :

Dans le passé, il y avait un tableau de libre affichage à la salle pour tous. Depuis sa démolition, ce tableau n'existe plus aujourd'hui. Cela permettrait de mettre des affiches de manifestation par exemple.

Monsieur Le Maire n'est pas contre mais tout dépend de l'endroit.

Certains conseillers proposent sur le mur du futur terrain de pétanque.

Ch. SERGENT :

Le Family s'interroge de ne pas avoir reçu de facture pour la location de la licence.

Les titres de recettes vont être régularisés.

G. LEPERE :

Des administrés ont fait des remarques sur les heures d'éclairage public.

Les problèmes de stationnement ne sont pas seulement sur la route nationale. Rue Flament, il y a toujours un administré garé sur le trottoir.

Des administrés ont fait remonter des remarques sur les écoulements d'eaux usées sur la route nationale.

Ph. POUPART :

A remarqué la pose de matériel de comptage. Effectivement, une société a été mandaté par la région dans le cadre du projet Canal Seine Nord.

La Longue Paume remercie les membres du conseil municipal qui ont assisté à l'AG.

Le lampadaire à l'angle de la rue Fernand Poupert ne fonctionnait plus. A-t-il été réparé ?

Les travaux de la SICAE concernant les mises aux normes électriques dans le chemin en prolongement de la rue Fernand POUPART sont terminés.

L'installation de la fibre est prévue pour quand ? Il y a de gros problème de débit sur Estrées.

Pour information, le radar pédagogique à Estrées fonctionne par intermittence. Il serait bien de regarder à ce dysfonctionnement.

Toujours autant de problème de vitesse. Réitère sa demande d'étude de pose de feu car pour lui, il s'agit de la meilleure solution afin de faire ralentir les automobilistes.

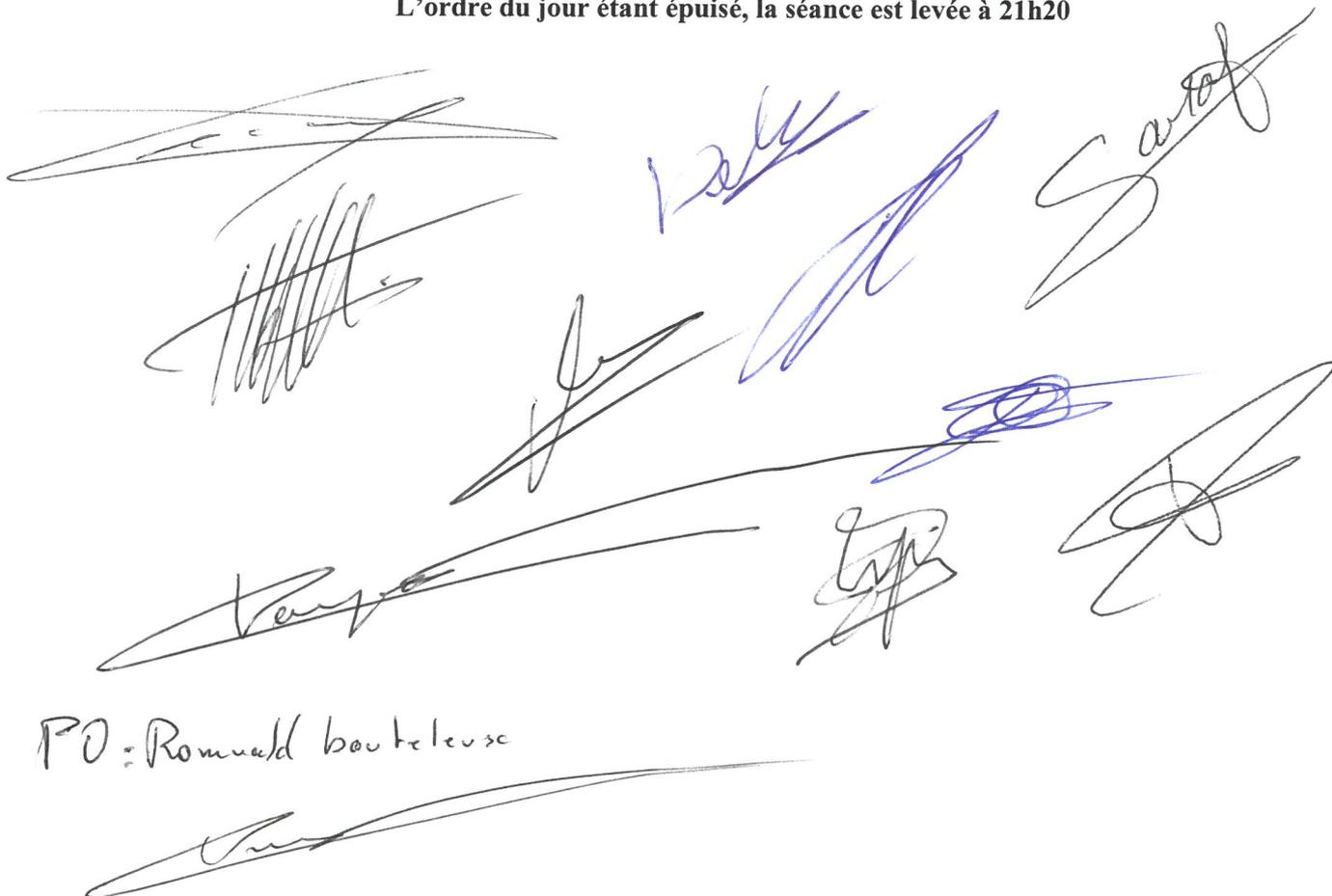
J-Luc SAUVAGE :

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) nous a envoyé les cerfas et les modèles de courrier concernant les maisons inhabitées. La démarche est donc en cours.

Réception d'un devis concernant les formations CASES des agents communaux. Nous allons nous rapprocher du Centre De Gestion pour voir si des organismes agréés peuvent nous accorder des tarifs préférentiels.

Formation nécessaire pour donner les autorisations de conduite aux agents en bonne et due forme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20



PO : Romuald boucheuse

